

## CHARTRE POUR LA PROMOTION DE LA VIANDE DE BOEUF BELGE

Madame, Monsieur,  
Chère restauratrice, Cher restaurateur,

La crise du COVID19 que traverse notre pays est la pire depuis la Seconde guerre mondiale. Une série de mesures de soutien (droit passerelle ; report, dispense, réduction de cotisations ; etc.) ont été adoptées afin de soutenir votre secteur particulièrement impacté par cette crise. N'hésitez pas à contacter votre caisse ou l'INASTI au 0800/12.018 pour toute information à ce sujet.

La reprise est difficile. Outre une campagne de soutien à l'Horeca, j'ai souhaité promouvoir la Charte pour la promotion de la viande de bœuf belge afin de sensibiliser le consommateur et l'encourager à revenir dans nos restaurants.

Le bœuf élevé en Belgique, qu'il s'agisse de Blanc-Bleu-Belge, de Rouge de Flandre, d'Angus, de Limousine, de Charolaise, de Bleue des Prés, ... est un produit de qualité dont nous pouvons être fiers. Il se distingue dans tous les domaines : qualité, goût, variété, fraîcheur et traçabilité. Il mérite donc une place de choix sur la table de nos restaurants.

### Charte pour la promotion de la viande de bœuf belge

★ ★ ★

En avril 2019, les fédérations Horeca, les syndicats agricoles et le Ministre fédéral de l'Agriculture ont signé une charte en vue de promouvoir le bœuf belge dans le secteur Horeca.



### ADHEREZ A LA CHARTE, RECEVEZ LE LOGO « VIANDE BOVINE BELGE » !

L'Horeca est un secteur qui allie le savoir-faire et la convivialité au service de l'image de notre pays. En adhérant à cette Charte, vous adhérerez aussi à une alliance gagnante entre les produits de qualité de nos agriculteurs, le savoir-faire de nos restaurateurs et une information claire pour les consommateurs ! Vous contribuerez à mettre à l'honneur la qualité de notre viande, son goût, sa variété, son respect des normes sanitaires et environnementales, qui sont des éléments essentiels à vos yeux.

Si vous adhérez à cette Charte, un autocollant vous sera envoyé. Cet autocollant, arborant le logo ci-dessus, est destiné à être affiché sur la vitrine ou à l'intérieur de votre établissement pour faire connaître votre adhésion à la charte. Dans la mesure de nos disponibilités, nous viendrons apposer nous-même ce logo dans votre restaurant.

Vous recevrez également un rouleau d'une centaine d'autocollants reprenant, en plus petite taille, le cœur du visuel du logo. Grâce à eux, vous pourrez également identifier, sur vos cartes et menus, les plats de votre offre qui contiennent de la viande de bœuf belge.

Les organisations agricoles mettent aussi à votre disposition sur leur site web et leurs réseaux sociaux les coordonnées des éleveurs prêts à vous approvisionner en viande de qualité élevée en Belgique afin de favoriser le recours au circuit court dans une dynamique « de la fourche à la fourchette ». Un gage de qualité et de fraîcheur pour le consommateur.

Enfin, une campagne de communication commencera tout prochainement dans la presse et sur les réseaux sociaux afin de mettre en valeur ce logo de promotion de notre viande belge de qualité. N'hésitez pas à partager ces communications autour de vous !

Cordialement,



Philippe Trine  
Président  
Fédération HoReCa Bruxelles



Denis Ducarme  
Ministre des PME, des Indépendants  
de l'Agriculture